

plusieurs industries voudraient peut-être fabriquer divers articles que nous importons actuellement, si elles connaissaient la durée exacte des présentes mesures. La population canadienne bénéficierait de cette production. Si l'exécution de cette promesse devait prolonger certaines restrictions plus que d'autres, cela n'aurait guère d'importance. Voilà un point qui mérite, je crois, l'attention du ministre. Rien ne l'empêche de songer d'abord aux intérêts de la population et des producteurs canadiens.

Nous avons l'exemple de gens qui ont tenté de cultiver des légumes sous le verre et ainsi de suite. Alors que j'étais chez moi, à Vancouver, pour le congé de Noël, une société commerciale qui maintenait des relations d'affaires avec des fabricants des Etats-Unis m'a demandé si je connaissais la durée des présentes restrictions. Je lui ai répondu que je n'en savais rien et lui ai demandé pourquoi elle cherchait à obtenir ce renseignement. Elle m'a dit qu'elle cherchait à déterminer sa ligne de conduite, qu'elle voulait, si les restrictions devaient demeurer en vigueur pendant des années, étudier la question de savoir s'il était préférable de cesser d'être une agence pour se lancer dans la fabrication d'articles prévus par l'ordonnance du Gouvernement, s'il valait mieux fabriquer pour son propre compte. Elle fait observer, évidemment, que si ces restrictions ne vont pas durer elle ne compromettra pas ses dispositions à long terme. Le ministre n'ignore pas que ces considérations sont importantes et quelles intéressent un grand nombre d'hommes d'affaires, d'un bout à l'autre du Canada. Le fait qu'il ne soit pas en mesure de nous dire la date précise de la levée des restrictions ou de l'entrée en vigueur du plan Marshall ne saurait lui permettre de se dérober à ses responsabilités. C'est à lui qu'il appartient de montrer aux hommes d'affaires et aux agriculteurs canadiens l'attitude à prendre en ce qui concerne cet aspect important du programme des restrictions. Je l'engage fortement à considérer la chose et à tirer la population canadienne de son incertitude, même s'il est incapable de s'en tirer lui-même.

M. POULIOT: Monsieur le président, la proposition de mon estimable collègue de Vancouver-Burrard mérite certainement qu'on s'y arrête. Je l'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, mais il devrait présenter quelques propositions plus précises au ministre et lui dire combien de temps il faut à son avis, prolonger ces régies dans l'intérêt du cultivateur et du producteur. Je comprends très bien que les producteurs soient gênés par les modifications apportées au tarif douanier.

[M. Merritt.]

Nous nous en sommes plaints il y a longtemps, et les circonstances sont aujourd'hui les mêmes. Il faut qu'un tarif soit relativement stable, et il a formulé des observations très justes. Il a été assez convaincant, et je suis persuadé que le ministre l'a écouté attentivement.

Il s'est d'abord plaint de ce que les membres du cabinet qui occupent les banquettes ministérielles souriaient pendant qu'il parlait. Ils avaient deux excellents motifs de le faire. Tout d'abord, ils goûtaient assurément son discours, et en second lieu ils ont un naturel jovial. Il est certainement bon que les membres du cabinet gardent leur bonne humeur dans des circonstances comme celle-ci, et cela est tout à leur honneur.

L'honorable député de Vancouver-Burrard n'a pas toujours la mine souriante. Il voit tout en noir. En sa qualité de membre de la loyale opposition de Sa Majesté, il a le devoir de ne pas chercher à voir tout en rose. Je comprends cela. Je ne suis pas d'accord avec lui, mais je m'explique son attitude. Toutefois, il ne devrait pas reprocher aux ministres leur bonne humeur naturelle, étant donné surtout qu'ils l'ont écouté fort attentivement. En souriant pendant qu'il parlait, ils ont démontré qu'ils appréciaient sa sagesse.

M. GREEN: Ils sourient maintenant en vous écoutant.

M. POULIOT: Non, ils ont simplement gardé le sourire qu'ils avaient lorsque l'honorable député de Vancouver-Burrard prononçait son discours. Ce dernier leur a tellement plu qu'ils en ont encore un arrière-goût agréable en ce moment où c'est moi qui ai la parole. C'est flatteur pour lui et je le félicite d'un tel succès.

M. MERRITT: Je désire poser une autre question. Je pourrais moi-même adresser aux ministres un sourire comme celui dont l'honorable député a parlé, mais le sourire auquel j'ai fait allusion n'entre pas, je le crains, dans cette catégorie. Voici ma question. En quoi ce projet de loi ou le décret du conseil présentement en vigueur lient-ils les organismes de l'Etat? Ainsi, la Corporation de stabilisation des prix des denrées est un organisme de la couronne. Est-elle liée par les interdictions, les contingents et les restrictions que comportent ce projet de loi?

L'hon. M. ABBOTT: Toutes les sociétés sont liées par le projet de loi, mais la couronne elle-même, évidemment, ne l'est pas.

M. MERRITT: Je voudrais une réponse qui ne fût pas en langage juridique. La Corporation de stabilisation des prix des denrées peut-elle obtenir un contingent pour les pro-